

# Le Nord

**ADMINISTRATION**  
Par la poste, un an 30 francs  
Six mois 15 francs  
Trois mois 8 francs  
Département non métropolitain et étranger, port en sus.  
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

**BUREAU D'ANNONCES**  
1, rue des Sept-Œuvres (Grand-Place), LILLE

**TARIF DE PUBLICITE**

Annuaire	à la ligne 1.50
Régularité	à la ligne 1.00
Publicité	à la ligne 0.50
Publicité de jour	à la ligne 0.25
Publicité de nuit	à la ligne 0.15
Publicité de dimanche	à la ligne 0.10
Publicité de nuit	à la ligne 0.05
Publicité de dimanche	à la ligne 0.03
Publicité de nuit	à la ligne 0.02
Publicité de dimanche	à la ligne 0.01

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement nuageux et doux, des aurores sont probables, principalement dans le Nord.

**LA MESSE POUR LA PRESSE**  
DU DIMANCHE 11  
AU SAMEDI 17 JANVIER

Chaque dimanche : un numéro de « La Croix du Nord ».  
2<sup>e</sup> Dimanche du mois : Fiers-en-Escrennois. — Saint-Sauveur.  
Chaque année, en Janvier, une messe est dite à Lille et à Hellemmes-Saint-Denis.

**Moucharderie partout !**

Le « Croix » signalait hier l'incroyable manœuvre du préfet jacobin Schanneck, tentant de transformer les institutrices publiques en mouchards chargés d'enquêter sur les patronages catholiques de Marseille.

Qu'un Juif ait eu cette idée, il n'y a rien d'étonnant. Il est Juif : cela explique tout.

Mais que des instituteurs français aient accepté cette consigne et qu'ils aient chargé leurs élèves de se faire ainsi « rapporteurs » et « policiers » : voilà qui donne une triste opinion des mœurs sordeuses des maîtres et de la manière dont ils entendent la formation des caractères et l'éducation des pensées de leurs élèves.

C'est cela qui s'appelle tromper des hommes, n'est-ce pas ?

Dans le Nord on enquête aussi, paraît-il. On veut le mot d'ordre ? Du ministère de l'Instruction publique ou du Grand-Orient ?

Nous ne savons pas.

Dans quel but veut-on connaître, pour chaque commune, s'il y a un patronage catholique ? Quels sont les dirigeants ? Quels sont les enfants qui les fréquentent, etc., etc. ?

On ne le devine que trop.

En tout cas on enquête.

Les avertissements à qu'un inspecteur primaire du Nord, que nous pourrions nommer, s'adresse pour obtenir les renseignements demandés sur les patronages catholiques ?

**TOURCOING, de M. de Schepereel**  
M. de Schepereel, évêque de Tournai, a été élu à l'évêché de Tournai le 10 janvier 1914.

**Documents officiels**

La « Semaine Religieuse » publie les informations suivantes :

**PARTIE OFFICIELLE**  
M. Henri Bonte, directeur du « Cri des Flandres », ayant, malgré les trois notifications officielles qui lui ont été adressées, refusé de satisfaire de façon très nette et très ferme aux conditions (1) que lui avait prescrites Mgr l'évêque de Lille, celui-ci, à l'expiration du troisième délai, l'a frappé de la censure de l'excommunication.

(1) On les lira plus loin dans les deux lettres adressées par Mgr Charost au directeur du « Cri des Flandres ».

**ORDONNANCE**  
contre le « Cri des Flandres »  
par S. G. Mgr l'évêque de Lille

Nous, Evêque de Lille,  
Considérant que le journal « Le Cri des Flandres », imprimé par M. Henri Bonte, a été plusieurs reprises blâmé et interdit par Mgr Delamare, évêque de Lille, et que, depuis quelques mois, ce journal s'est livré à des polémiques et à des satires très offensantes contre les membres de notre clergé les plus dignes de considération par leur charge et leur dignité, que ces attaques ont été répétées dans le « Cri des Flandres » et souvent condamnées par le Magistère Pontifical, par celle qui revendique l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre, en matière politique et sociale ;

Que la Constitution Apostolique Officielle du Pape Léon XIII veut que les Ordinaires s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits nuisibles publiés ou répandus dans leurs diocèses et de les empêcher des mains des fidèles ;

Par ces motifs :  
Voulant sauvegarder l'esprit et le sens chrétiens de notre chère Flandre, et conserver intact le dépôt de l'autorité épiscopale qui nous est confié ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I. — Nous défendons à tous les prêtres et fidèles de notre diocèse de lire et de répandre le « Cri des Flandres », et de recevoir le « Cri des Flandres » ;

Art. II. — A raison de la gravité des faits imputés au « Cri des Flandres » et du danger qu'ils créent pour nos lecteurs, nous entendons imposer à la défense sus-mentionnée, une obligation grave. Nous déclarons donc que cette défense oblige sous peine de péché, et de péché grave.

Art. III. — En conséquence, les confesseurs seront obligés, si notre interdiction avait été violée, de rappeler et d'appliquer au pénitent les règles théologiques qui se rapportent au péché grave.

Art. IV. — Notre présente Ordonnance sera lue dans toutes les églises et chapelles publiques des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, et dans celles des paroisses de l'arrondissement de Lille où est reçu le « Cri des Flandres ». En outre elle sera publiée, pendant un mois dans le Bulletin paroissial diocésain et dans les Bulletins particuliers ou locaux qui paraissent dans les régions et paroisses ci-dessus désignées.

Donné à Lille, le 9 janvier 1914.  
ALEXIS,  
Evêque de Lille.

**ARCHIDIOCESE DE CAMBRAI**  
Nous sommes heureux d'apprendre que S. G. Mgr l'archevêque, enfin débarrassé de son mandat de prisonnier, se rendra à Cambrai le 22 janvier, jour anniversaire de la délivrance de la ville en 1871.

qu'en du dehors, qui voudront bien envoyer leur carte à M. l'Econome avant le 20.

**H. MONNIER**  
Evêque de Lydda, vicaire-général.

Le Grandeur Mgr l'archevêque maintient Mgr de Lydda dans ses fonctions de vicaire-général, archidiacre de Valenciennes.

M. le chanoine Cateau reste dans le diocèse de Cambrai avec l'agrément de Mgr l'évêque de Lille. Il est maintenu dans ses fonctions de Vicaire-Général, Archidiacre de Cambrai.

Monsieur l'Archevêque de Cambrai et Mgr l'Evêque de Lille ont échangé les concessions mentionnées dans l'Ordo, page 120.

**LETTRES DE S. G. Mgr CHAROST**  
ADRESSEES A M. BONTE, AVANT QU'IL FUT PORTÉE LA SENTENCE D'EXCOMMUNICATION.

Je vous ai déjà fait, par une lettre adressée à M. le Curé de Notre-Dame de Lille, une première notification relative à l'attitude actuelle de « Le Cri des Flandres ». Je vous le rappelle : les idées républicaines de votre journal, et les attaques dirigées contre moi, et votre liberté en cette matière, n'ont pas été satisfaites par un catholique n'a pas le droit de s'associer à la révolte contre les lois de Dieu et de l'Église, et de se constituer, le plus sacré et la plus paternelle, pour vous faire revenir plus spontanément à votre devoir.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

Je suis donc en face d'une faction. Elle agit, comme je l'ai dit, sous le couvert de la liberté de l'Église et de la liberté de la presse, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi, et elle se livre à des attaques très graves contre moi.

pose de toute l'activité du devoir, à votre égard, de la part de l'Église.

Rien ne fera mieux comprendre à tout, combien il est important de mettre en garde les fidèles contre tout ce qui est contraire à l'Église et à la morale.

En conséquence, j'ai maintenu intacte l'autorité épiscopale et à sauvegarder l'esprit et le sens chrétiens de la Flandre, je vous ordonne de révoquer tout ce qui est contraire à l'Église et à la morale.

Je vous donne jusqu'à vendredi à 9 heures du matin pour faire votre devoir. Si à ce moment-là vous n'avez pas renoncé à vos idées, vous serez considéré comme révoqué de vos fonctions.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, en vertu de son mandat d'arrêt, qui aura lieu le 15 janvier prochain, sera remplacé par M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes.

**Dans l'Industrie Textile**  
A FOURMIES

Ainsi que nous l'avons annoncé, les filateurs de la région de Fourmies se sont réunis, jeudi après-midi, au local de la Société Industrielle, pour évaluer au sujet de la crise qui sévit.

Après délibération, et tout en reconnaissant que la situation laisse beaucoup à désirer, les filateurs n'ont pas jugé qu'il y avait lieu de réduire la production d'une façon générale. Liberté est laissée à chaque maison de travailler suivant ses commandes.

**NOUVELLES MILITAIRES**

**Infanterie (État-Major).** — M. Poppelet, capitaine au 8<sup>e</sup>, est détaché à l'État-Major de la 5<sup>e</sup> brigade.

M. Fialit, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe au gouvernement de Paris, est désigné pour le 1<sup>er</sup> corps.

Mutations. — M. Choffet, chef de bataillon hors cadres, passe au 8<sup>e</sup> ; M. Jolivet, chef de bataillon au 8<sup>e</sup>, passe au 5<sup>e</sup> ; M. Frecheux, capitaine au 12<sup>e</sup>, passe au 1<sup>er</sup> ; M. Monnier, capitaine au 14<sup>e</sup>, passe au 7<sup>e</sup>.

**Artillerie (Métier).** — M. Riolland, lieutenant au 4<sup>e</sup>, passe au 27<sup>e</sup>.

**CRÉATION DES CAPITAINE ADJOINTS**  
Le ministre de la guerre vient de répondre à un député que l'emploi de capitaine adjoint au 1<sup>er</sup> corps sera probable-ment créé le 1<sup>er</sup> avril 1914 dans les régiments métropolitains, et vers le milieu de 1914 dans les autres régiments.

Après cette création les capitaine adjoints prendront le commandement de la compagnie hors rang.

**LE 2<sup>e</sup> D'ARTILLERIE**  
CHANGÉ DE GARNISON

Le 2<sup>e</sup> d'artillerie, de La Fère, vient d'être avisé de son départ, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril prochain. Ce régiment sera dirigé sur Metz et remplacé par le 1<sup>er</sup> d'artillerie lorrain.

**LES SOUS-CHIEFS DE FAMILLE**  
Au sujet des secours à accorder aux sous-chiefs de famille, le ministre de la guerre vient d'écrire à un député :

« La loi du 7 août 1903, article 13, dispose que les militaires indispensables de famille sont désignés par le commandant en chef de la compagnie, et remplacés par le capitaine adjoint ou le lieutenant adjoint.

Le département de la guerre ne dispose pas à intervenir dans la désignation des sous-chiefs de famille.

Les primes sont donc responsables des refus de secours contre lesquels des députés ont protesté.

**LA TAILLE DU SOLDAT FRANÇAIS**  
Le corps de santé militaire allemand vient de procéder à une enquête sur la taille des soldats allemands ; elle a porté sur sept cent mille hommes. Il en résulte que la taille moyenne est de 1 m. 67, alors que celle du sous-officier de carrière dépasse 1 m. 68 et celle du volontaire d'un an 1 m. 71.

En France, la moyenne de la taille de nos conscrits est de 1 m. 65, ce qui est inférieur à la moyenne allemande.

Cette différence, contrairement à l'opinion généralement admise, n'est pas très sensible. Les conscrits français ont, en moyenne, une supériorité de taille de dix-sept millimètres.

**Immense incendie**  
au Port de Dunkerque

200.000 FRANCS DE DÉGÂTS  
Vendredi soir, vers 4 heures, un violent incendie s'est déclaré dans les Entrepôts de la Société Dunkerquoise de Bâchage et de location de sacs, Woussen et Co, situés en un ci-devant de la maison Bourdeau, entre la rue du Gouvernement et le quai Freycinet.

Dans ces vastes magasins étaient entassés des quantités de toiles de voiles, bâches, sacs, des fûts d'huile, de graisse et de goudron ; cette proie facile provoqua rapidement d'énormes progrès à l'incendie et, vers 5 heures, un immense foyer flambait. Les flammes s'élevaient de tous les coins de la ville ; des torrents d'incendies, poussés par le vent violent d'Ouest, se déversaient au loin ; tout un quartier de magasins et d'habitations particulières était menacé.

L'alarme fut donnée par un magasinier qui, s'étant absent quelques instants, fut surpris de voir à son retour toute une partie de son magasin en feu. Le magasinier s'étant précipité à l'accourant, il fut obligé de fuir devant les flammes qui, dans deux minutes, avaient envahi tout le magasin.

Les secours furent apportés vers 5 h. 30 par les sapeurs-pompiers et la Société de Remorquage dont les immenses jets d'eau contribuèrent puissamment à circonscire le feu.

Déjà le feu s'était communiqué aux magasins voisins, quand on réussit, vers 7 heures, à le maîtriser tout à fait. Des torrents et des profuges de courage de la part des marins groupés sur les toits voisins dirigeant les jets au bon endroit, eurent finalement raison.

Les dégâts sont évalués à 200.000 francs couverts par des assurances. On ignore la cause exacte de l'incendie.

Les pompiers sont restés toute la nuit sur les lieux pour arroser les débris.

**UN VOL DANS LE TRAIN**  
Bruxelles-Lille

Vendredi matin, à 9 heures, s'est arrêté le train de Bruxelles en gare de Station-Midi-Théo-Debaux, rue du Lombard, 57, à Bruxelles. Les voyageurs ont remarqué, dans le compartiment de 1<sup>re</sup> classe, un vol commis par un individu qui avait enlevé une somme de 300 francs.

Le voleur a été arrêté par les agents de la gendarmerie.

Mme Debaux, qui est chef de train au courant de son métier, a été blessée et elle a été transportée à l'hôpital.

Les autres voyageurs ont été libérés.

**UNE FEMME TUÉE**  
d'un COUP DE FUSIL  
A GONNELIEUX

Sur la route de Bantoux à Villers-Guislain, territoire de Gonnelieux, un lieu dit « La Carrière », se trouve un estaminet tenu par les époux Cauvin-Sollevé. Les mari, Lucien Cauvin, est âgé de 27 ans ; il est tisserand, couvreur et même braconnier à ses heures.

Une bonne harmonie ne régnait pas sou-vent dans le ménage.

Lundi matin, Cauvin se rendit à Gonnelieux pour assister à l'enlèvement d'un pauvre malheureux qui s'était pendu et dont nous avons parlé dernièrement.

Après le service, il se rendit chez les époux Cauvin et, à 10 heures, il se coucha dans le lit de son épouse.

La femme Cauvin, n'y tenant plus, partit de chez elle mardi, à trois heures du matin, pour se mettre à la recherche de son mari. Quand elle l'eut trouvé, une scène éclata. La malheureuse femme, furieuse d'avoir été malmenée, alla se réfugier chez un oncle, où elle demeura jusqu'à jeudi après-midi. Cauvin était resté chez lui mardi, à cinq heures du matin.